

PRESENTATION BREVE ET SYNTHETIQUE DU BUDGET 2023

L'article L. 2313-1 du CGCT prévoit qu'une présentation brève et synthétique, retraçant les informations financières essentielles, est jointe au budget primitif afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux.

La présente note répond à cette obligation pour la commune de Bussac sur Charente.
Elle est disponible sur le site internet <https://bussac-sur-charente.fr>

Le budget primitif retrace l'ensemble des dépenses et des recettes autorisées et prévues pour l'année 2023.

Par cet acte, le maire, ordonnateur, est autorisé à effectuer les opérations de recettes et de dépenses inscrites au budget, pour la période qui s'étend du 1er janvier au 31 décembre de l'année civil.

Une fois le budget voté par le conseil municipal, il peut être consulté sur simple demande au secrétariat de la mairie aux heures d'ouvertures habituelles.

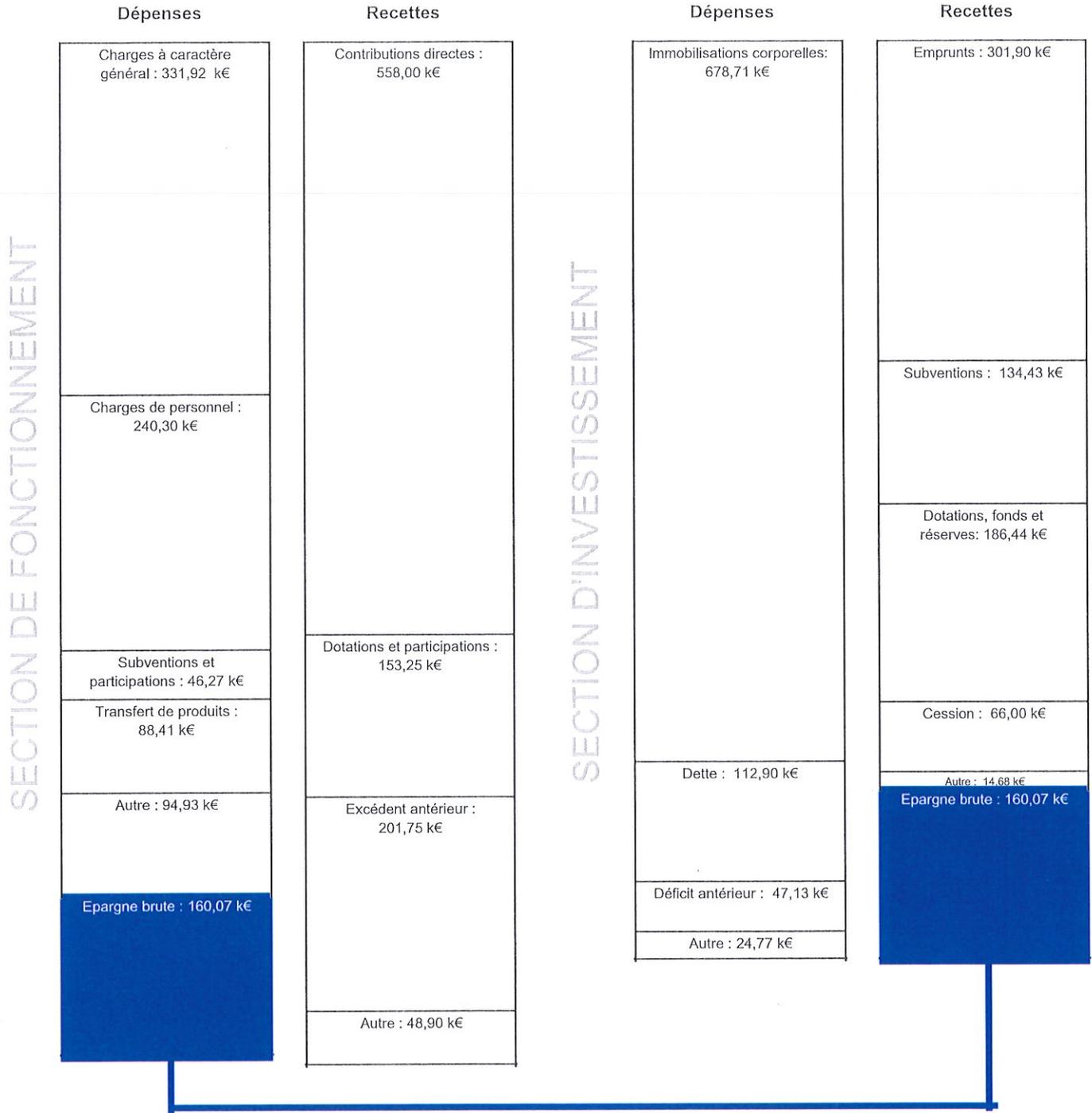
- Budget global (budget principal et budgets annexes) -

	Fonctionnement	Investissement	Total
1- MAIRIE DE BUSSAC S/CHARENTE	961 903,00	863 513,76	1 825 416,76
Total	961 903,00	863 513,76	1 825 416,76

* Selon les règles budgétaires, pour chaque section (fonctionnement et investissement), les montants en dépense et en recette sont identiques

TELETRANSMIS AU CONTROLE DE LEGALITE
Sous le N° 017-211700737-20230405-BP2023COMMUNE-BF
Accusé Réception Préfecture
Reçu le: 21/04/2023
Publication faite le: 21/04/2023

- Représentation graphique du budget principal -



TELETRANSMIS AU CONTROLE DE LEGALITE
 Sous le N° 017-211700737-20230405-BP2023COMMUNE-BF
 Accusé Réception Préfecture
 Reçu le: 21/04/2023
 Publication faite le: 21/04/2023

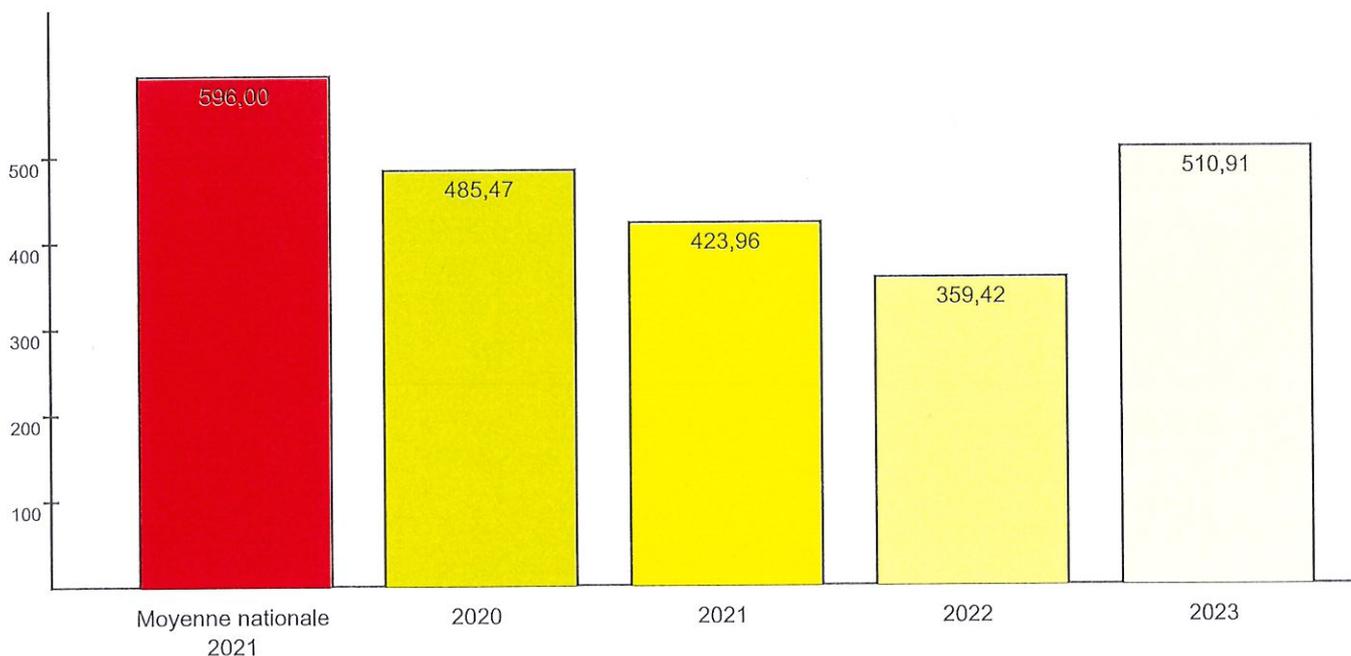
- Dette -

Tableau synthétique

	Encours de la dette
1- MAIRIE DE BUSSAC S/CHARENTE	671 850,90
Total	671 850,90

Capacité de désendettement (Encours de la dette / capacité d'autofinancement) tous budgets confondus : 1,73 an(s)

Encours de la dette en euros par habitant tous budgets confondus



- Subventions et participations versées -

Subventions

Organisme	Libellé	Montant
ACTED EMERGENCY	SUBVENTION	200,00
ADMS	SUBVENTION	285,00
APE BUSSAC SAINT VAIZE	SUBVENTION	450,00
COLLEGE AGRIPPA D AUBIGNE	SUBVENTION	400,00
LES RESTAURANTS DU COEUR	SUBVENTION	350,00
MFR DE CRAVANS	SUBVENTION	150,00
MFR SAINT DENIS DU PINS	SUBVENTION	150,00
ONAC	SUBVENTION	70,00
SECOURS CATHOLIQUE DELEGATION DES CHARENTE	SUBVENTION	150,00
TOTAL		2 205,00